

Agadir : Protocole d'entente pour le Parc Agadir Shore

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-09-2011 22:53:09

Le projet du Parc Agadir Shore s'est concrétisé avec la signature d'un protocole d'entente entre les parties concernées. Le lancement des travaux est désormais prévu pour le premier trimestre 2012.

Un protocole d'entente relatif à l'aménagement, le développement, la promotion, la commercialisation et la gestion du Parc Agadir Shore a été signé au siège de la wilaya de la région Souss-Massa-Draâ le 7 septembre dernier.

Regroupant le ministère de l'économie et des finances, celui de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, la wilaya et le conseil de la région du Souss-Massa-Draâ, la commune urbaine d'Agadir et la société Casanearshore, filiale de MEDZ, cet accord permettra de créer une plate-forme intégrée dédiée aux métiers de l'offshoring. Le Parc Agadir Shore sera réalisé sur 20 hectares dans le centre-ville d'Agadir, suivant un choix loin d'être fortuit. En effet, ce lieu stratégique est caractérisé par sa très grande connectivité aux différents infrastructures et services de la ville (aéroport, ports, zones industrielles, universités). Le développement de la première phase du projet, dont le lancement des travaux est prévu au premier trimestre 2012, nécessitera un budget estimatif de 320 millions DH et permettra la création de près de 5.000 emplois. Le projet contribuera ainsi au développement économique mais aussi social de la région du Souss- Massa-Draâ, notamment à travers la valorisation des ressources humaines. La mise en place de cette plate-forme découle de l'offre Maroc, déclinée dans le cadre du Pacte National pour l'émergence industrielle (PNEI), signé le 13 février 2009, qui prévoit la création de plates-formes industrielles intégrées, dédiées aux activités liées à l'offshoring (P2I Offshoring), dotées d'infrastructures d'accueil et de télécommunication de premier ordre, à des coûts compétitifs et d'un dispositif incitatif attrayant, notamment en matière de formation et d'impôt sur le revenu. Ceci étant, les entreprises qui s'installeront dans la zone d'Agadir Shore bénéficieront de l'ensemble des incitations découlant de l'offre offshoring Maroc, notamment de la contribution de l'Etat liée à l'impôt sur le revenu, la prise en charge de l'Etat des frais de formation à l'embauche et de la formation continue, ainsi que d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant cinq ans consécutifs. Ces entreprises devraient également bénéficier de l'application d'un taux d'impôt sur les sociétés de 17,5 % au-delà de cette période, ainsi que du dispositif du contrat d'insertion et de mise en place du concept de guichet unique au sein du parc, regroupant les différents services clés de l'Etat pour les investisseurs.

Aujourd'hui le Maroc